

31 janvier 2000

00.303

Question Pierre-Alain Brand**Restructuration au DIPAC dans la mise en place du réseau ECOS: une affaire très confidentielle?**

Nous avons appris par voie de presse et par le bulletin *HEP Bejune* n° 6 les changements intervenus au sein du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, les "promotions" et les nouvelles attributions des personnes "concernées" dont les compétences, il est utile de le préciser, ne sont nullement mises en cause par notre question.

Mais il n'en demeure pas moins une question de principe: les "mutations" se sont faites dans la plus grande confidentialité, sans qu'il y ait eu, à notre connaissance, de mises au concours officielles, comme cela devrait se faire lors de changements aussi déterminants, lorsqu'on appelle des personnes à occuper des fonctions au profil assez nouveau. Cela n'est malheureusement guère pour améliorer la transparence, ni l'ouverture (même si l'on précise que les "titulaires" sont candidats) des candidatures à un plus large public intéressé.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire pourquoi il a "restructuré", voire innové, sans juger utile de passer par des offres publiques d'emploi?

Que pense-t-il de l'image qu'une telle restructuration "interne" peut donner à la population?

Pense-t-il qu'il s'agit là de la meilleure manière de susciter l'intérêt pour la formation au sein du corps enseignant?